## Désistement d'achat de fond de commerce

\_\_\_\_\_

Par Visiteur

Monsieur, madame,

début mars, j'apprends que le salon de thé "le Nossibé" est en vente, je rencontre la propriétaire et nous avons sympathisée de suite, je lui ai fait part de mes problèmes de dépression suite aux difficultés rencontrés dans le travail de mon époux que je rechercher une activité plus proche de mon domicile. mais que je ne pouvais m'engager tant que mon époux n'avais pas vendu son épicerie. le 14 mars, cette personne m'appelle en me disant qu'elle avait un client qui devait signer un compromis de suite et qu'il fallait que je lui fasse un courrier dans lequel je m'engager à acheter son fond pour le mois d'avril 09 avec un chèque de caution pour stopper l'affaire. Sous la pression et étant malade à mon domicile, j'ai fait la lettre sans réfléchir au délai trop court et sans noter "sous réserve" j'ai fait déposer par mon fils le courrier avec le chéque de 5000euro qu'elle m'avait demandé, et bien entendu notre affaire d 'épicerie ne s'est pas vendu dans les temps et cette personne a mis le chèque à l'encaissement qui a été rejeté, vu que mon mari a fait opposition je tiens a vous préciser qu'a plusieurs reprises nous nous sommes rendu dans sa boutique pour discuter et lui expliquer nos difficultés par rapport à la vente de notre épicerie, étant toujours à l'écoute et très compatissante, nous lui avons demandé à plusieurs reprises de nous rendre le chèque, elle a toujours fait semblant de ne pas comprendre, et a laisser trainer jusqu'au jour de la date finale, sachez que nous avons vendu l'épicerie le 21 juillet 2009 et qu'elle a vendu son salon de thé vers cette période au client en question, elle n'a donc pas subit de préjudice et pourtant elle est allez porter plainte chez le commissaire, après convocation, il nous a conseiller un arrangement à l'amiable avec un protocole d'accord ou je m'engage à donner 3000euro, sous peine d'allez au pénale, j'ai eu très peur et me sentant menacée par téléphone, par courrier par leur conseiller financier( je ne sais pas si il a le droit de m'envoyer ce protocle où si celui ci doit être fait par un homme de loi) , j'ai signé le protocole et j'ai envoyé 1500euro, puis encore 200euro, ( quel sont mes droits et mes devoirs) si je dois continuer à payer, puis je payer en plusieurs fois, n'ayant pas retrouver d'activité professionnelle depuis le 21 juil 09, si vous avez besoin de mes courriers pour mieux comprendre, je vous les ferai parvenir merci de me renseigner au plus vite j'ai recu encore une lettre de menace, non officielle, je me sens volée, car je n'ai signé aucun compromis de vente.de plus j'ai

-----

Par Visiteur

Chère madame,

début mars, j'apprends que le salon de thé "le Nossibé" est en vente, je rencontre la propriétaire et nous avons sympathisée de suite, je lui ai fait part de mes problèmes de dépression suite aux difficultés rencontrés dans le travail de mon époux que je rechercher une activité plus proche de mon domicile. mais que je ne pouvais m'engager tant que mon époux n'avais pas vendu son épicerie. le 14 mars, cette personne m'appelle en me disant qu'elle avait un client qui devait signer un compromis de suite et qu'il fallait que je lui fasse un courrier dans lequel je m'engager à acheter son fond pour le mois d'avril 09 avec un chèque de caution pour stopper l'affaire. Sous la pression et étant malade à mon domicile, j'ai fait la lettre sans réfléchir au délai trop court et sans noter "sous réserve" j'ai fait déposer par mon fils le courrier avec le chéque de 5000euro qu'elle m'avait demandé. et bien entendu notre affaire d'épicerie ne s'est pas vendu dans les temps et cette personne a mis le chèque à l'encaissement qui a été rejeté, vu que mon mari a fait opposition. je tiens a vous préciser qu'a plusieurs reprises nous nous sommes rendu dans sa boutique pour discuter et lui expliquer nos difficultés par rapport à la vente de notre épicerie, étant toujours à l'écoute et très compatissante, nous lui avons demandé à plusieurs reprises de nous rendre le chèque, elle a toujours fait semblant de ne pas comprendre, et a laisser

Il y a quelques points que je ne comprends pas.

Si je comprends bien, la vendeuse a finalement vendu son salon de thé à un tiers. Alors qu'est-ce que la vendeuse vous demande précisément puisque de toute évidence la vente a été annulée?

S'agissant du protocole (celui-ci peut d'ailleurs être rédigé par n'importe qui), que contient-il précisément? Si possible, j'aimerai en avoir une copie.

